



CAP B promotion interne 28 novembre 2017

En début de séance, l'administration propose le renouvellement de la mise à disposition d'un agent auprès du SIABAVE (syndicat d'aménagement du bassin de la Vesle) à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de trois ans.

Avis Favorable à l'unanimité

La CAP a ensuite étudié les Promotions Internes

Grade de Rédacteur/ Rédacteur Principal de 2^{ème} Cl.

16 Agents remplissent les conditions, 1 possibilité

Proposition de la CGT : Mme Tania BOUCHERIE Lauréate de l'examen en 2016.

FO propose : Aude ELOY

Virginie DERGEN

Sabine BARBIER lauréate de l'examen

L'administration propose Tania BOUCHERIE

Abstention du syndicat FO

Grade de Technicien / Technicien Principal de 2^{ème} Cl.

178 Agents remplissent les conditions

Proposition de la CGT : Bruce PAYEN Lauréat de l'examen en 2017

Eric DURIEUX Lauréat de l'examen en 2013

FO propose : Gilles PAYEN

Olivier SCHNEIDER

Eric DURIEUX Lauréat de l'examen en 2013

L'administration propose Olivier SCHNEIDER.

Abstention du syndicat CGT

Surpris de cette proposition de l'administration, la CGT demande à l'administration de justifier son choix. En effet, la note du Directeur Général précise que la réussite de l'examen est un activateur de carrière. Hors les agents acteurs de leur carrière en participant aux préparations, lauréat d'examens et faisant fonction de technicien ne sont pas proposés par l'administration.

La promotion interne doit être une opportunité d'évolution pour les agents, encore faut-il reconnaître l'investissement Professionnel et Personnel. Cette proposition reste incohérente vis-à-vis des 5 autres collègues lauréat de l'examen et faisant fonction. Cette pratique peut-être un frein en matière de management pour les directeurs qui exploitent les compétences de futurs promus.

Nous invitons l'administration à revoir cette note afin de ne plus faire de faux espoirs envers nos collègues.